



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7461^e séance

Judi 11 juin 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ibrahim	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique (S/2015/339)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2015/339)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/339, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily : J'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2015/339). Ce rapport procède à une mise à jour sur les menaces contre la paix et la sécurité en Afrique centrale. Il passe aussi en revue les activités menées par le Bureau au cours des six derniers mois, de concert avec les États Membres et les organisations sous-régionales.

Depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général en novembre 2014 (S/2014/812), la situation politique et sécuritaire dans la sous-région est demeurée une source de préoccupation. Ainsi, l'Afrique centrale est encore marquée par des tensions pré-électorales croissantes, une crise économique aggravée par la chute des prix du brut pour les pays producteurs de pétrole, nombreux dans la région, un chômage des jeunes à la hausse, des activités terroristes perpétrées notamment par Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ainsi que par l'impact transfrontalier des crises dans un certain nombre de pays de la région, tels que la République centrafricaine et le Burundi.

(l'orateur poursuit en anglais)

La crise en cours en République centrafricaine a toujours des conséquences régionales et multidimensionnelles, avec près d'un demi-million de réfugiés, la poursuite des violations flagrantes des droits de l'homme, la prolifération des armes légères et de petit calibre, l'augmentation des activités criminelles liées aux bandes, et la dégradation de l'environnement dans les zones d'accueil des réfugiés. À la demande du Chef d'État de la transition et avec l'accord du médiateur international, le Président de la République du Congo, M. Sassou Nguesso, j'ai présidé le Forum de réconciliation nationale de Bangui et facilité son fonctionnement, en consultation étroite avec les médiateurs internationaux et le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M. Babacar Gaye. Il s'agissait notamment de s'employer à réduire les tensions qui ont précédé le Forum et à décourager les auteurs de troubles, de conseiller les participants, y compris les représentants des groupes armés, d'assurer l'ouverture et la transparence, de faciliter la prise en main de ce processus par les Centrafricains; et de veiller à ce que tous les acteurs gardent à l'esprit l'objectif à long terme, à savoir la paix dans ce pays.

Le Forum s'est achevé le 11 mai avec la signature d'un certain nombre de documents clefs, dont le pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction en République centrafricaine et un accord sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR). Je tiens à saluer les autorités de la transition et surtout les citoyens de la République centrafricaine pour cette réussite. Il sera primordial, à l'avenir, de faire fond sur l'élan généré par le Forum et de mobiliser les ressources requises pour les élections et le processus de DDR.

Boko Haram continue de représenter une grave menace pour la région du bassin du lac Tchad. La situation humanitaire très grave qui caractérise cette région, en raison des attaques perpétrées par Boko Haram, a continué de peser sur la population, notamment sur des centaines de milliers de civils innocents au Cameroun et au Tchad. L'insécurité et le manque de ressources ont continué de mettre à rude épreuve les capacités de riposte déjà très sollicitées des gouvernements et des entités des Nations Unies dans les pays touchés.

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a affiché sa détermination

à lutter contre la menace de Boko Haram à l'occasion de plusieurs sommets des chefs d'État et de gouvernement auxquels j'ai représenté le Secrétaire général. Le déploiement de soldats tchadiens dans les zones frontalières du Cameroun et du Nigéria et la récente inauguration du siège de la Force spéciale mixte multinationale contre Boko Haram témoignent d'une coopération accrue entre les États dans la lutte contre Boko Haram. Les opérations militaires ont mis Boko Haram sur la défensive, mais les attaques menées récemment par le groupe terroriste soulignent la nécessité pour les États touchés de rester vigilants et engagés. Tandis que la lutte contre Boko Haram se poursuit, nous devons commencer à planifier la phase de stabilisation afin de consolider les succès engrangés sur le plan militaire. Il faudra pour cela un appui international et un engagement régional afin d'examiner et de traiter en toute franchise les causes profondes de l'extrémisme violent.

Le Bureau est resté engagé, sur les plans tant politique que technique, à aider les pays de la région à faire face aux conséquences des activités de Boko Haram, en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA). Mon bureau a appuyé les efforts pour mettre au point une réponse humanitaire coordonnée et accélérer la mise en place opérationnelle de la Force spéciale mixte multinationale. J'ai effectué une tournée diplomatique avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'UNOWA, M. Mohammed Ibn Chambas, afin de dialoguer avec les dirigeants des pays touchés par Boko Haram. Nous allons continuer de soutenir la riposte collective de la région à la menace de Boko Haram.

L'Armée de résistance du Seigneur a continué de représenter une menace pour la sécurité régionale, notamment celle des populations de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo. Pendant la période considérée, et en dépit des efforts déployés, le nombre d'enlèvements a malheureusement augmenté, et on compte toujours plus de 200 000 personnes déplacées dans la région. Ce groupe armé s'adonne également au commerce illicite des ressources naturelles pour financer ses activités.

La reddition, en janvier 2015, d'un commandant de la LRA, Dominic Ongwen, et son transfèrement par la suite à la Cour pénale internationale, marque une étape importante en matière de justice pénale. Le retrait de Ongwen du champ de bataille envoie un message fort aux autres combattants de la LRA et signale que

les efforts internationaux pour lutter contre ce groupe dans le cadre des stratégies régionales de l'ONU et de l'Union africaine portent leurs fruits.

Le Bureau est resté très actif sur la question de la LRA afin de veiller à la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités, et d'assurer la coordination internationale en organisant la réunion semestrielle de coordination des coordonnateurs pour la question de la LRA. Le Bureau a en outre travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine afin de garantir la mobilisation politique des pays où sévit la LRA en faveur de cette cause. L'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de la LRA, le général Jackson Tuwei, et moi-même avons rencontré les autorités ougandaises à Kampala pour souligner à quel point il importait que le Gouvernement appuie sur les plans politique et opérationnel la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Je voudrais d'ailleurs exprimer ma gratitude à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, dont le mandat a été renouvelé le 18 mai par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, pour le travail qu'elle réalise dans ce processus.

L'insécurité maritime qui règne dans le golfe de Guinée a continué de faire peser de graves menaces sur la sécurité et d'avoir des conséquences économiques pour les États de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. En coordination avec l'UNOWA, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a continué de collaborer avec les États concernés afin de consolider leurs efforts pour combattre l'insécurité maritime.

L'Afrique centrale est restée le théâtre d'activités criminelles transfrontalières, y compris le commerce illicite d'espèces de la faune et de la flore sauvages pour financer les activités de groupes armés tels que la LRA. Suite à la récente signature d'un mémorandum d'accord entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la CEEAC, le Bureau va aider l'Afrique centrale à mettre au point une stratégie sous-régionale pour lutter contre le phénomène croissant du braconnage.

L'Afrique centrale est entrée dans un cycle électoral qui prendra fin en 2018. Les tensions politiques s'intensifient à l'approche des élections dans certains pays. Les questions relatives à la modification du nombre de mandats prévu par la constitution divisent les électeurs. De violents affrontements ont fait plusieurs

morts en République démocratique du Congo et au Burundi. Les tensions sociales latentes sont exacerbées par la contraction de l'économie dans les nombreux pays producteurs de pétrole de la sous-région.

À cet égard, j'ai continué de recourir aux bons offices du Secrétaire général pour dialoguer avec les acteurs politiques de la sous-région et encourager le règlement pacifique des différends. Grâce à l'appui fourni par le Bureau et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les journalistes d'Afrique centrale ont adopté un code de conduite énonçant leurs responsabilités dans la tenue de processus électoraux pacifiques. Le Bureau a également organisé la troisième réunion des organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale, qui s'est tenue le 18 mai et a porté sur l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité sur le plan interne pour prévenir et gérer les violences électorales dans la sous-région. Une réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a eu lieu le 4 juin à Luanda, avec l'aide du Bureau. À cette occasion, le Comité a adopté des déclarations ministérielles sur le Burundi et sur la République centrafricaine afin de réaffirmer l'appui de la région.

Malgré les nombreux défis auxquels ils sont confrontés, les dirigeants de l'Afrique centrale ont pris d'importantes initiatives dans l'intérêt de leurs populations. Le 6 mai, les chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont décidé de mettre en œuvre la libre circulation des personnes dans les six pays de la zone de la CEMAC, signalant ainsi un pas majeur vers une plus grande intégration régionale. Dans l'intervalle, les chefs d'État de la CEEAC ont continué d'œuvrer collectivement en République centrafricaine ainsi qu'en réponse à l'instabilité provoquée par Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad. Les chefs d'État de la CEEAC ont également décidé de désigner un envoyé spécial pour le Burundi et la région des Grands Lacs,

chargé d'appeler les parties burundaises à régler leurs divergences par des moyens pacifiques. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale continuera d'appuyer ces initiatives sous-régionales et tout autre initiative permettant de promouvoir la stabilité à long terme.

Le rapport dont est saisi le Conseil présente également les conclusions et les recommandations issues du récent examen stratégique du mandat et des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Depuis sa création il y a cinq ans, le Bureau a démontré la valeur ajoutée qu'il apporte dans une sous-région fragile devant faire face à d'énormes problèmes de sécurité internes et transfrontières. Le Secrétaire général engage les États Membres à appuyer les recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique. Avec l'appui constant du Conseil, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale continuera d'être un partenaire sur lequel les États d'Afrique centrale peuvent compter aux fins de la promotion de la paix et de la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bathily de son exposé.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration élaborée en son nom par le Président sur le sujet du débat d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de la précieuse contribution qu'ils ont apportée à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/12.

Il en est ainsi décidé

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.